



Allocution de Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

Seule la parole fait foi

Depuis 20 ans, le verger valaisan d'abricotiers a connu une immense mutation : de 3 semaines, la durée de commercialisation a passé à 3 mois. Le Canton s'est engagé dès le début dans la transformation du verger ; depuis 1995, plus de 9 millions de francs d'aides cantonales à la reconversion ont été versées pour faire de l'abricot un produit compétitif.

Le Canton souhaite aujourd'hui encore accompagner cette évolution qui n'est pas terminée. Il le fait notamment sur le domaine de Châteauneuf, qui constitue le centre de compétence arboricole du Service de l'agriculture.

Sur ces parcelles prospèrent quatre-vingts sept variétés différentes d'abricots. Des observations y sont menées sur le potentiel de chacune d'elles dans les conditions de la pratique. Leurs buts peuvent se résumer à la démonstration, à la formation et à l'information du grand public

De plus, le Conseil d'Etat s'engage pour la valorisation des abricots, ceci en menant une politique qualité claire axée sur les 3 axes suivants :

1. Lutte contre la tromperie

Le premier défi commence chaque année à la fin mai avec la vente des abricots importés le long des routes cantonales. Cette année des mesures supplémentaires ont été prises pour éviter la tromperie et renforcer l'identification des abricots valaisans. Les contrôles ont été intensifiés et l'obligation de mentionner l'origine des fruits a été généralisée, y compris sur les emballages ouverts. Cette exigence va plus loin que le minimum légal et vise à éviter les tromperies des consommateurs. De plus, au cours des 4 prochaines années, le renouvellement des autorisations pour commercer le long des routes cantonales sera lié à des conditions supplémentaires : elles viseront à renforcer l'indication claire de l'origine des produits. Les conditions précises feront l'objet de directives du Conseil d'Etat.

2. Marque Valais®

Avec l'arrivée des abricots valaisans, nous voulons fournir un cadre favorable à leur valorisation. L'abricot fait partie intégrante de la stratégie de qualité de l'économie valaisanne. Notre volonté est de réunir les produits et les prestations de qualité sous la bannière commune de la marque Valais®. Introduite en 2008, la marque Valais® est promue par Valais-Wallis Promotion.

3. Etudes sur la qualité des abricots

La marque Valais® est appliquée à l'abricot depuis 2009. Elle s'appuie sur un cahier des charges qui définit la qualité, notamment la qualité gustative. Des enseignements nouveaux ont été tirés de recherches réalisées conjointement par l'Office cantonal d'arboriculture et Agroscope. Le cahier des charges marque Valais® a notamment été renforcé en adaptant les calibres et les valeurs minimales de sucre aux différentes variétés d'abricots.

En résumé

- Information du consommateur,
- Production diversifiée,
- Production de qualité, répondant aux attentes des consommateurs
- Valorisation commune autour de la marque Valais®,

Voilà les principales actions du Canton pour l'abricot, surnommé à juste titre le « Prince du verger valaisan ».

